

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Direction des services judiciaires
Cour d'Appel de Versailles

Arrêté du 26 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de l'Eure-et-Loir

N°NOR : JUSB2317597S

Le premier président de la cour d'appel de Versailles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de Versailles pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de l'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élus représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de l'Eure-et-Loir, les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	GRIMAUX ép DELAITRE Marie-Claude
2	ROSTAING ép JASINSKIJ Edith
3	PUCHEU Evelyne
4	LAWSON DAKU Nadou Juanitta
5	CHARLIER ép CHARTIER Sandra
6	MALLET Nicolas
7	GARBIT Xavier
8	ALBERT Jessica
9	MACHON ép GABARD Fanny
10	DESIX Fabien
11	FERNANDO Esrah

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté au bulletin officiel du ministère de la justice.

Article 3

Le premier président de la cour d'appel de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 juin 2023.

Le premier président de la cour d'appel de Versailles

Jean-François BEYNEL

